

## Conseil d'évaluation de la maison d'arrêt de Montauban Arrêté portant désignation

Le Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.3221-3 et L.3221-7,

Vu la délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant élection du président du Conseil départemental, Vu les règles régissant l'organisme prévoyant la présence du président du Conseil départemental,

Considérant que le président du Conseil départemental a qualité pour désigner le conseiller départemental appelé à le représenter,

## Arrête

**Article 1er-** Est désignée pour représenter le Président du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne au sein du *conseil d'évaluation de la maison d'arrêt de Montauban*,

Mme BOURDONCLE Catherine, Vice-présidente du Conseil départemental.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié. Copie en sera adressée à l'organisme concerné.

**Article 3** - Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la notification à l'organisme.

Fait à Montauban,

Le 15 SEP. 2028

Le Président,

Michel WEILL